

GUIDES DE COMMUNICATION DES SUBVENTIONS

Afin de participer à la bonne information de nos concitoyens de l'usage des finances publiques, le bénéficiaire de subventions départementales a obligation de communiquer sur le soutien et le financement accordés par le Département de la Haute-Savoie.

Dans le cadre du [Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité \(CDAS\)](#), vous pourrez télécharger ci-contre :

le guide de communication des communes bénéficiaires de subventions

le guide de communication des territoires bénéficiaires de subventions